

Olivier Charrier
Expert-judiciaire
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Jean-Yves Billon
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

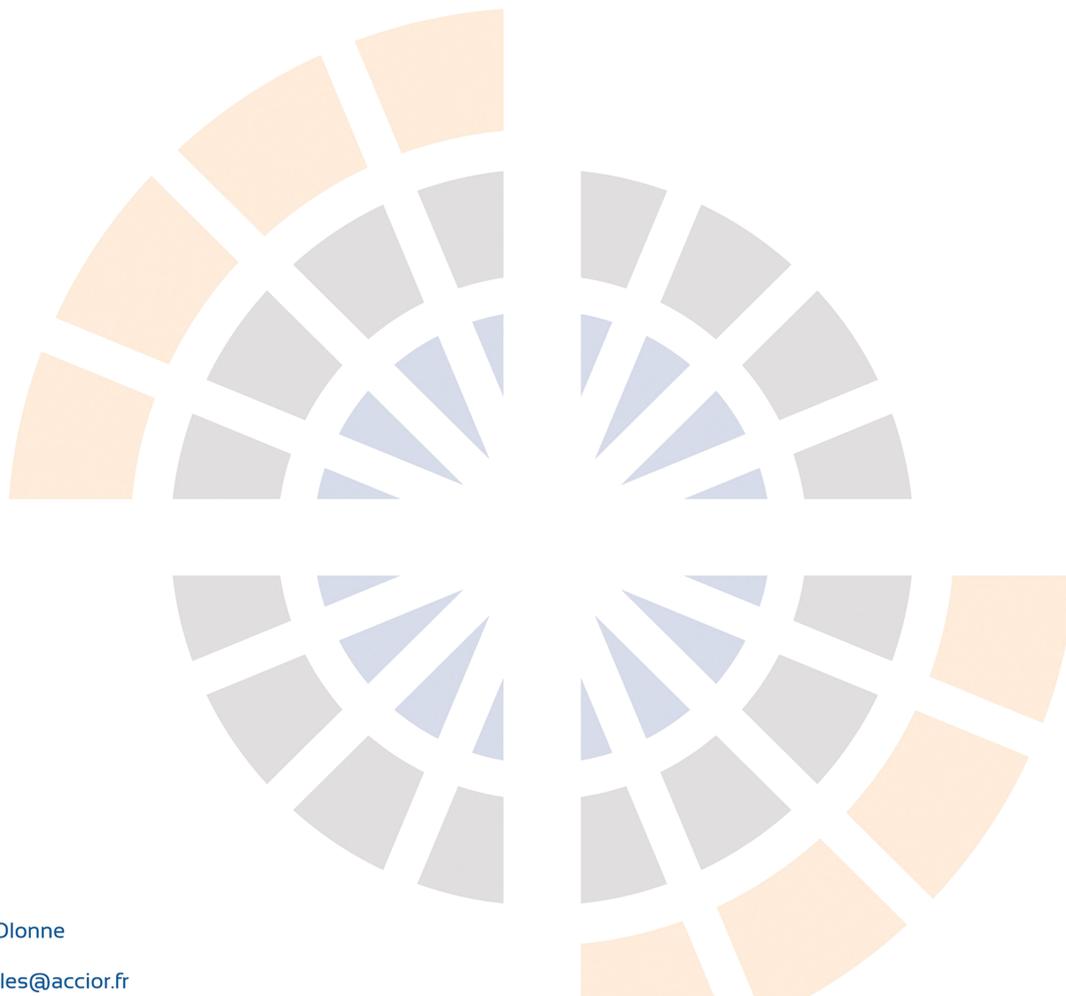
Florent Dauxais
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Claire Courtin
Expert-comptable

SAS CLIO BLUE

55 rue de Turbigo
75003 PARIS

Comptes annuels au 30/09/2019
Période du 01/10/2018 au 30/09/2019



 **Sommaire**

Rapport de l'expert-comptable	2
Etats financiers	
Compte de résultat	4
Bilan	5
Annexe	7
Dossier de gestion	
Soldes intermédiaires de gestion	20
Tableau de financement	21
Etats complémentaires	
Détail du compte de résultat	23
Détail du bilan	27
Documents fiscaux	
Crédits d'impôts	

 Rapport de l'expert-comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS CLIO BLUE relatifs à la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 62 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	2 836 798
Chiffre d'affaires	3 600 922
Résultat net comptable (Bénéfice)	45 489

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Château d'Olonne
Le 20/12/2019

Courtin Claire
Expert-comptable

Charrier Olivier
Expert-comptable



Etats financiers


Compte de résultat

	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	%	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	3 365 616	93,47	3 102 360	93,20	263 256	8,49
Production vendue	235 306	6,53	226 328	6,80	8 979	3,97
Production stockée	-5 000	-0,14	3 000	0,09	-8 000	-266,67
Subventions d'exploitation						
Autres produits	276 366	7,67	20 507	0,62	255 859	NS
Total	3 872 288	107,54	3 352 194	100,71	520 094	15,52
CHARGES						
Achats de marchandises	1 111 673	30,87	1 029 439	30,93	82 234	7,99
Variation de stock (m/ses)	119 750	3,33	38 123	1,15	81 627	214,11
Achats de m.p & aut.approv.	92 312	2,56	134 657	4,05	-42 346	-31,45
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	1 146 010	31,83	1 211 593	36,40	-65 583	-5,41
Impôts, taxes et vers. assim.	27 308	0,76	35 657	1,07	-8 349	-23,41
Salaires et Traitements	734 350	20,39	809 611	24,32	-75 261	-9,30
Charges sociales	217 240	6,03	225 900	6,79	-8 661	-3,83
Amortissements et provisions	76 517	2,12	106 018	3,18	-29 501	-27,83
Autres charges	225 938	6,27	8 637	0,26	217 301	NS
Total	3 751 098	104,17	3 599 637	108,14	151 461	4,21
RESULTAT D'EXPLOITATION	121 191	3,37	-247 442	-7,43	368 633	-148,98
Produits financiers	597	0,02	2 589	0,08	-1 991	-76,92
Charges financières	21 330	0,59	30 037	0,90	-8 707	-28,99
RESULTAT FINANCIER	-20 732	-0,58	-27 448	-0,82	6 716	-24,47
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	100 458	2,79	-274 890	-8,26	375 348	-136,54
Produits exceptionnels			380 000	11,42	-380 000	-100,00
Charges exceptionnelles	62 226	1,73	107 430	3,23	-45 204	-42,08
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-62 226	-1,73	272 570	8,19	-334 796	-122,83
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-7 257	-0,20	-6 965	-0,21	-292	4,19
RESULTAT DE L'EXERCICE	45 489	1,26	4 645	0,14	40 844	879,27

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/19	Net au 30/09/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	243 719	218 539	25 180	36 491
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	83 827	44 295	39 532	41 132
Fonds commercial	7 050		7 050	7 050
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	4 155	4 155		
Autres immobilisations corporelles	647 449	391 043	256 406	302 414
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	4 990		4 990	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	40 457		40 457	40 086
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 031 646	658 032	373 614	427 173
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens	30 000		30 000	35 000
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 497 767		1 497 767	1 617 517
Créances				
Clients et comptes rattachés	444 590	11 240	433 350	481 339
Fournisseurs débiteurs	1 369		1 369	10 054
Personnel	3 600		3 600	4 360
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	45 003		45 003	28 082
Autres créances	59 548		59 548	71 247
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	19 358		19 358	27 696
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	177 256		177 256	193 826
Charges constatées d'avance	195 933		195 933	231 282
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 474 424	11 240	2 463 184	2 700 403
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 506 070	669 272	2 836 798	3 127 576

 Bilan

	Net au 30/09/19	Net au 30/09/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	531 960	531 960
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	411 276	411 276
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	44 345	44 112
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	80 027	75 615
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	45 489	4 645
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 113 097	1 067 607
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	1 436 841	1 548 125
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	11 577	11 476
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	193 964	373 656
Personnel	29 150	32 217
Organismes sociaux	38 057	63 090
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	9 696	5 886
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	4 416	5 519
Dettes fiscales et sociales	81 319	106 711
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		20 000
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 723 701	2 059 969
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 836 798	3 127 576

 **Annexe - Faits caractéristiques de l'exercice**

Désignation de la société : SAS CLIO BLUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 2 836 798 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 45 489 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général ANC 2016-07 du 26/12/2016, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Aucune provision n'est comptabilisée mais les engagements correspondants font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 8 183 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

 Notes sur le bilan

Actif immobilisé

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	231 926	11 792		243 719
- Fonds commercial	7 050			7 050
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	83 827			83 827
Immobilisations incorporelles	322 803	11 792		334 595
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 155			4 155
- Installations générales, agencements aménagement divers	563 155	640		563 795
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	83 654			83 654
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	650 964	640		651 604
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		4 990		4 990
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	40 086	371		40 457
Immobilisations financières	40 086	5 361		45 447
ACTIF IMMOBILISE	1 013 853	17 793		1 031 646

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	11 792	640	5 361	17 793
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	11 792	640	5 361	17 793
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	25 180	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	25 180	

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL CLIO BLUE DIGITAL 75009 PARIS	10 000		49,90	

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	195 435	23 104		218 539
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 695	1 601		44 295
Immobilisations incorporelles	238 130	24 704		262 834
- Installations générales, agencements et installations techniques, matériel et outillage industriels	4 155			4 155
- Installations générales, agencements aménagements divers	272 648	42 371		315 019
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 747	4 277		76 024
Immobilisations corporelles	348 550	46 648		395 198
ACTIF IMMOBILISE	586 680	71 352		658 032

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 790 499 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	40 457		40 457
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	444 590	444 590	
Autres	109 519	109 519	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	195 933	195 933	
Total	790 499	750 042	40 457
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	16 047
R.r.r. à obtenir	1 369
Personnel produits à recevoir	675
Org. soc. produits à recevoir	2 924
Déb.cred. produits à recevoir	20 600
Total	41 615

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 531 960,00 euros décomposé en 4 092 titres d'une valeur nominale de 130,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 092	130,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 092	130,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 723 701 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 436 841	26 692	1 410 148	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	193 964	193 964		
Dettes fiscales et sociales	81 319	81 319		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	11 577	11 577		
Total	1 723 701	313 553	1 410 148	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	9 541			
(**) Dont envers les associés	1 421 725			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 11 577 euros.

La société assure la plupart de ses frais de prospection à l'international par le biais de financement auprès de la COFACE. A chaque contrat (zone géographique de prospection) correspond une période et une quote-part de dépenses éligibles, une durée d'investissement et une durée de remboursement (en fonction du chiffre d'affaires réalisé dans la zone géographique concernée).

A la fin de la période de remboursement, le solde des avances est définitivement acquis à la société.

Au 30/09/2019, le total des avances remboursables s'élève à 27 K€.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Frs factures non parvenues	60 976
Int. courus/dettes ratt.participat.	14 797
Assoc. c/c ints courus	153
Dettes prov/cong pay	17 500
Personnel charges payer	11 650
Org. soc. charges payer	5 601
Chg sociales / prov. cp.	6 938
Etat charges à payer	3 423
Total	121 038

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	195 933		
Total	195 933		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par activité n'est pas détaillée car la divulgation de cette information stratégique entraînerait un préjudice grave pour l'entreprise.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 9 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 19 639 euros

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2011, la société SAS CLIO BLUE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS MAISON CLIO BLUE.

Depuis le 01/10/2011, la société a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre à la clôture de l'exercice est composé par :

- SAS Maison Clio Blue (société mère)
- SAS Clio Blue

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Clause de retour à meilleure fortune de l'abandon de créance accordé par MAISON CLIO BLUE	90 000
Clause de retour à meilleure fortune de l'abandon de créance accordé par MAISON CLIO BLUE en 2017	125 000
Clause de retour à meilleure fortune de l'abandon de créance accordé par MAISON CLIO BLUE en 2018	380 000
Autres engagements donnés	595 000
Total	595 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Le montant des engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite est calculé suivant la méthode rétrospective en tenant compte des dispositions de la convention collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise et d'une actualisation financière.

Le montant des droits acquis au 30/09/2019 s'élève à 6 717 € charges sociales incluses. Ces engagements ne font pas l'objet d'une provision.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Dossier de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	%	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	3 365 616	100,00	3 102 360	100,00	263 256	8,49
Coût d'achats marchandises vendues	1 231 423	36,59	1 067 562	34,41	163 860	15,35
MARGE COMMERCIALE	2 134 193	63,41	2 034 798	65,59	99 395	4,88
Production vendue	235 306	100,00	226 328	100,00	8 979	3,97
Production stockée	-5 000	-2,12	3 000	1,33	-8 000	-266,67
Production immobilisée	4 496	1,91	1 407	0,62	3 089	219,59
Cie de matières et sous-traitance	114 244	48,55	155 486	68,70	-41 242	-26,52
MARGE DE PRODUCTION	120 558	51,23	75 249	33,25	45 310	60,21
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	3 600 922	100,00	3 328 688	100,00	272 234	8,18
MARGE BRUTE GLOBALE	2 254 751	62,62	2 110 046	63,39	144 705	6,86
Autres achats et charges externes	1 124 078	31,22	1 190 765	35,77	-66 687	-5,60
VALEUR AJOUTEE	1 130 673	31,40	919 282	27,62	211 392	23,00
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés	27 308	0,76	35 657	1,07	-8 349	-23,41
Charges de personnel	951 589	26,43	1 035 512	31,11	-83 922	-8,10
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	151 776	4,21	-151 887	-4,56	303 663	-199,93
Reprises s/ charges et Transferts	227 307	6,31	3 986	0,12	223 321	NS
Autres produits	44 563	1,24	15 114	0,45	29 449	194,84
Dot. amortissements et provisions	76 517	2,12	106 018	3,18	-29 501	-27,83
Autres charges	225 938	6,27	8 637	0,26	217 301	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	121 191	3,37	-247 442	-7,43	368 633	-148,98
Quote part résultat en commun						
Produits financiers	597	0,02	2 589	0,08	-1 991	-76,92
Charges financières	21 330	0,59	30 037	0,90	-8 707	-28,99
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	100 458	2,79	-274 890	-8,26	375 348	-136,54
Produits exceptionnels			380 000	11,42	-380 000	-100,00
Charges exceptionnelles	62 226	1,73	107 430	3,23	-45 204	-42,08
Résultat exceptionnel	-62 226	-1,73	272 570	8,19	-334 796	-122,83
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-7 257	-0,20	-6 965	-0,21	-292	4,19
RESULTAT DE L'EXERCICE	45 489	1,26	4 645	0,14	40 844	879,27


Tableau de financement

	Ressources	Emplois
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice		101 963
Autofinancement disponible		101 963
Apports en fonds propres, en comptes courants et versements par les associés	6 999	
Total des ressources	6 999	
EMPLOIS		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens pris en crédit-bail)		17 793
Remboursement en capital d'emprunts		111 285
Total des emplois		231 041
Variation du fonds de roulement net global		224 042

	30/09/2019	30/09/2018	Besoins	Dégagement
Variation des actifs				
Stocks et en-cours	1 527 767	1 652 517		124 750
Avances et acomptes versés sur commandes	19 358	27 696		8 338
Comptes clients, comptes rattachés	444 590	711 384		266 793
Autres créances	70 571	67 897	2 674	
Comptes de régularisation	195 933	231 282		35 348
Variation des dettes				
Fournisseurs, comptes rattachés	193 964	373 656	179 692	
Dettes fiscales et sociales	81 319	106 711	25 392	
Autres dettes		20 000	20 000	
Dégagement net de fonds de roulement				207 472
Variation de la trésorerie active	177 256	193 826		16 570
Variation nette de trésorerie				16 570
Variation du fonds de roulement net global				224 042

Etats complémentaires

Détail du compte de résultat

	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	%	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	3 365 615,64	93,47	3 102 359,98	93,20	263 255,66	8,49
70711912 - Ventes bijoux 20%	3 193 508,91	88,69	3 007 724,13	90,36	185 784,78	6,18
70715500 - Ventes bijoux export	332 371,02	9,23	341 837,18	10,27	-9 466,16	-2,77
70715600 - Ventes bijoux cee	56 136,67	1,56	15 124,76	0,45	41 011,91	271,16
70715800 - Ventes bijoux inno	396 049,44	11,00	430 800,53	12,94	-34 751,09	-8,07
70721912 - Ventes montres 20%	48 062,07	1,33	44 675,13	1,34	3 386,94	7,58
70725500 - Ventes montres export	513,66	0,01	5 004,50	0,15	-4 490,84	-89,74
70725600 - Ventes montres cee	954,00	0,03	652,90	0,02	301,10	46,12
70725800 - Ventes Montres Cee Inno	6 079,68	0,17	6 194,92	0,19	-115,24	-1,86
70740012 - Ventes sacs 20%	19 194,97	0,53	32 573,31	0,98	-13 378,34	-41,07
70740112 - Ventes sac,parfum, diver 20%	4 250,75	0,12	53,10		4 197,65	NS
70740200 - Ventes sacs export	1 023,00	0,03	1 344,00	0,04	-321,00	-23,88
70740300 - Ventes maroquinerie cee	35,00		1 292,70	0,04	-1 257,70	-97,29
70740512 - Ventes parfums 20%	72,20		405,00	0,01	-332,80	-82,17
70740700 - Ventes parfums export	70,00				70,00	
70970000 - Remise ventes france	-10 653,60	-0,30	-18 442,04	-0,55	7 788,44	-42,23
70970020 - Remise ventes france 20%	-517 320,23	-14,37	-572 334,57	-17,19	55 014,34	-9,61
70975000 - Remise export	-72 470,49	-2,01	-64 666,42	-1,94	-7 804,07	12,07
70975100 - Remise cee	-92 992,86	-2,58	-129 879,15	-3,90	36 886,29	-28,40
72300100 - Ventes présentoirs export	93,45				93,45	
72400100 - Publicité exp	633,00	0,02			633,00	
72400200 - Publicité cee	5,00				5,00	
Production vendue	235 306,40	6,53	226 327,67	6,80	8 978,73	3,97
70600012 - Prestations de services 20%	183 192,87	5,09	147 904,11	4,44	35 288,76	23,86
70600100 - Prestations de services export	12 760,59	0,35	4 003,65	0,12	8 756,94	218,72
70600200 - Prestations de services cee	32,00		34 223,14	1,03	-34 191,14	-99,91
70600500 - Redevances de marque	22 271,32	0,62	29 896,25	0,90	-7 624,93	-25,50
70850000 - Port et frais export	11 180,43	0,31	7 886,94	0,24	3 293,49	41,76
70850512 - Port taxable20%	5 869,19	0,16	2 413,58	0,07	3 455,61	143,17
Production stockée	-5 000,00	-0,14	3 000,00	0,09	-8 000,00	-266,67
71330000 - Variation encours product. bien	-5 000,00	-0,14	3 000,00	0,09	-8 000,00	-266,67
Subventions d'exploitation						
Autres produits	276 366,27	7,67	20 506,79	0,62	255 859,48	NS
72300012 - Ventes présentoirs 20%	19,83		173,00	0,01	-153,17	-88,54
72400012 - Publicité 20%	4 476,23	0,12	1 233,80	0,04	3 242,43	262,80
75800000 - Produits divers	44 563,19	1,24	15 114,26	0,45	29 448,93	194,84
78174000 - Repr/prov. d. créances	223 968,98	6,22	174,61	0,01	223 794,37	NS
79140000 - Tsf charges de personnel	3 338,04	0,09	3 811,12	0,11	-473,08	-12,41
Total	3 872 288,31	107,54	3 352 194,44	100,71	520 093,87	15,52
CHARGES						
Achats de marchandises	1 111 672,64	30,87	1 029 438,95	30,93	82 233,69	7,99
60710000 - Achats bijoux	76 738,78	2,13	66 739,08	2,00	9 999,70	14,98
60720000 - Achats sacs	5 129,20	0,14	20 961,30	0,63	-15 832,10	-75,53
60730000 - Achats bijoux import	362 184,24	10,06	306 076,77	9,20	56 107,47	18,33
60730100 - Achats bijoux import cee	419 066,10	11,64	479 215,20	14,40	-60 149,10	-12,55

Détail du compte de résultat

	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	%	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
60731000 - Droit douane s/import	8 674,34	0,24	8 156,18	0,25	518,16	6,35
60740200 - Achats montres import	5 795,78	0,16	19 087,72	0,57	-13 291,94	-69,64
60780000 - Achats divers accessoires	233 269,29	6,48	128 970,60	3,87	104 298,69	80,87
60790000 - Achat échantillons	814,91	0,02	232,10	0,01	582,81	251,10
Variation de stock (m/ses)	119 750,00	3,33	38 123,43	1,15	81 626,57	214,11
60370000 - Var/stocks de marchandises	119 750,00	3,33	38 123,43	1,15	81 626,57	214,11
Achats de m.p & aut.approv.	92 311,77	2,56	134 657,49	4,05	-42 345,72	-31,45
60110000 - Matières premières	11 417,92	0,32	23 967,39	0,72	-12 549,47	-52,36
60130100 - Matières premières cee	4 368,26	0,12	7 325,73	0,22	-2 957,47	-40,37
60267000 - Emballages usage mixte	2 721,48	0,08	3 496,87	0,11	-775,39	-22,17
60268000 - Emballages magasin	56 168,89	1,56	90 496,55	2,72	-34 327,66	-37,93
60268500 - Emballages cee	2 763,18	0,08	3 058,40	0,09	-295,22	-9,65
60269000 - Présentoirs	8 844,94	0,25	1 160,10	0,03	7 684,84	662,43
60269500 - Présentoirs export	6 027,10	0,17	5 152,45	0,15	874,65	16,98
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	1 146 010,32	31,83	1 211 592,99	36,40	-65 582,67	-5,41
60400010 - Service après ventes	15 657,34	0,43	14 004,46	0,42	1 652,88	11,80
60400020 - Sav cee	3 250,00	0,09	2 533,06	0,08	716,94	28,30
60400030 - Sav export			99,66		-99,66	-100,00
60400040 - Frais labo(dation poinn)	67,00		102,00		-35,00	-34,31
60400060 - Traitement import	2 958,00	0,08	4 089,13	0,12	-1 131,13	-27,66
60610000 - Fournitures non stockables	5 246,61	0,15	4 721,09	0,14	525,52	11,13
60630000 - Fournitures-petit équipement	2 208,28	0,06	2 838,21	0,09	-629,93	-22,19
60640000 - Fournitures administratives	5 927,71	0,16	5 826,73	0,18	100,98	1,73
61100000 - Traitement informatique	28 890,59	0,80	11 910,55	0,36	16 980,04	142,56
61320000 - Locations immobilières	163 479,49	4,54	159 663,54	4,80	3 815,95	2,39
61350000 - Locations machine à affranchir	765,43	0,02	2 421,76	0,07	-1 656,33	-68,39
61350020 - Location balance postale	441,09	0,01	1 309,07	0,04	-867,98	-66,31
61350030 - Location installation thonique	4 068,00	0,11	4 292,23	0,13	-224,23	-5,22
61350060 - Location Copieur Konica	1 225,24	0,03	1 222,59	0,04	2,65	0,22
61350100 - Locations tpe et autres	7 100,58	0,20	6 764,88	0,20	335,70	4,96
61400000 - Charges loc. & de co-propr.	26 922,14	0,75	26 691,02	0,80	231,12	0,87
61520000 - Décoration magasin	640,24	0,02	1 294,78	0,04	-654,54	-50,55
61540000 - Entretien (nettoyage vitres....)			437,30	0,01	-437,30	-100,00
61550000 - Entretien et réparation	560,91	0,02	247,18	0,01	313,73	126,92
61560000 - Maintenance	17 184,07	0,48	12 109,56	0,36	5 074,51	41,90
61560100 - Maintenance internet	1 322,60	0,04	2 105,05	0,06	-782,45	-37,17
61610000 - Assurances multirisques	12 382,56	0,34	14 573,62	0,44	-2 191,06	-15,03
61660000 - Assurance sur emprunts			23,96		-23,96	-100,00
61810000 - Documentation générale	227,50	0,01	12,12		215,38	NS
61860000 - Frais de stage	2 781,82	0,08			2 781,82	
62140000 - Redevance assistance	457 948,00	12,72	533 650,00	16,03	-75 702,00	-14,19
62142000 - Prestations gme	24 000,00	0,67	24 000,00	0,72		
62145000 - Prestations gpm	60 000,00	1,67	60 000,00	1,80		
62220000 - Commissions synalia			10,73		-10,73	-100,00
62220010 - Commissions diverses	12 618,95	0,35	6 889,13	0,21	5 729,82	83,17
62220070 - Commission legende events	20 416,67	0,57	32 083,33	0,96	-11 666,66	-36,36
62220080 - Commission Francisque	9 176,65	0,25	13 054,31	0,39	-3 877,66	-29,70
62220090 - Commissions Swisstime	7 566,31	0,21	1 860,21	0,06	5 706,10	306,74
62220100 - Commissions Davimar	15 000,00	0,42			15 000,00	
62220110 - Commission De Figueiredo	2 981,92	0,08	1 852,32	0,06	1 129,60	60,98
62240100 - Run transitaires import	5 039,79	0,14	3 016,89	0,09	2 022,90	67,05

Détail du compte de résultat

	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	%	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
62260000 - Honoraires	28 539,61	0,79	28 875,13	0,87	-335,52	-1,16
62260010 - Honoraires protection marque	15 734,06	0,44	14 841,83	0,45	892,23	6,01
62260200 - Honoraires conseil			4 870,00	0,15	-4 870,00	-100,00
62261000 - Honoraires Belgique	8 527,83	0,24	8 832,96	0,27	-305,13	-3,45
62270000 - Frais d'actes & contentieux	2 372,23	0,07	573,65	0,02	1 798,58	313,53
62300000 - Publicité	24 003,30	0,67	48 660,36	1,46	-24 657,06	-50,67
62300020 - Publicitexport	7 367,00	0,20	5 212,50	0,16	2 154,50	41,33
62340000 - Cadeaux à la clientèle	43,43				43,43	
62360000 - Catalogues & imprim	7 070,00	0,20	12 188,00	0,37	-5 118,00	-41,99
62370000 - Pubications	2 500,00	0,07	2 500,00	0,08		
62410000 - Transports/achats	45 976,10	1,28	40 096,11	1,20	5 879,99	14,66
62420000 - Transports/ventes	34 429,60	0,96	39 917,18	1,20	-5 487,58	-13,75
62440000 - Transports administratifs	2 130,00	0,06			2 130,00	
62510000 - Voyages & dlacements	95,55		83,62		11,93	14,27
62516000 - Frais déplacement p morineau	1 071,58	0,03	1 381,81	0,04	-310,23	-22,45
62570000 - Réceptions	8 179,50	0,23	5 194,23	0,16	2 985,27	57,47
62600000 - Frais postaux	9 506,09	0,26	12 649,15	0,38	-3 143,06	-24,85
62610000 - Téléphone	9 994,73	0,28	10 564,42	0,32	-569,69	-5,39
62700100 - Frais bancaires	20 414,22	0,57	19 416,57	0,58	997,65	5,14
62810000 - Cotisations chambre syndicale			25,00		-25,00	-100,00
Impôts, taxes et vers. assim.	27 308,34	0,76	35 657,02	1,07	-8 348,68	-23,41
63120000 - Taxe d'apprentissage	924,00	0,03	3 744,57	0,11	-2 820,57	-75,32
63130000 - Formation prof. (verst impôts)	6 898,38	0,19	10 606,53	0,32	-3 708,15	-34,96
63180000 - Taxes handicapés			6 832,00	0,21	-6 832,00	-100,00
63340000 - Particip. employ. eff. const.	3 337,00	0,09	1 854,00	0,06	1 483,00	79,99
63380000 - Autres impôts & taxes	1 920,46	0,05			1 920,46	
63511000 - Cvae - cet	14 228,50	0,40	12 565,50	0,38	1 663,00	13,23
63540000 - Droits enreg. timbres vignettes			54,42		-54,42	-100,00
Salaires et Traitements	734 349,95	20,39	809 611,40	24,32	-75 261,45	-9,30
64110000 - Salaires appointements comm.	500 125,85	13,89	565 278,30	16,98	-65 152,45	-11,53
64110800 - Indemnité IJSS	5 473,42	0,15	206,55	0,01	5 266,87	NS
64111000 - Salaires bruts belgeque	226 030,98	6,28	247 493,76	7,44	-21 462,78	-8,67
64120100 - Prov c.p.	-2 412,00	-0,07	-5 992,00	-0,18	3 580,00	-59,75
64120600 - Prov.commissions à payer	1 209,70	0,03	-2 590,84	-0,08	3 800,54	-146,69
64130000 - Prime transport	4 549,60	0,13	6 080,83	0,18	-1 531,23	-25,18
64131000 - Prime Transports Belgique	1 124,40	0,03	666,80	0,02	457,60	68,63
64160000 - Variation rtt	-1 752,00	-0,05	-1 532,00	-0,05	-220,00	14,36
Charges sociales	217 239,50	6,03	225 900,48	6,79	-8 660,98	-3,83
64510000 - Cotisations urssaf	117 816,63	3,27	146 351,80	4,40	-28 535,17	-19,50
64511000 - Securite sociale belgeque	29 582,26	0,82	25 959,63	0,78	3 622,63	13,95
64520000 - Cotisations harmonie mutuelle	5 154,71	0,14	5 843,45	0,18	-688,74	-11,79
64531000 - Cotisations mic	26 080,51	0,72	33 424,20	1,00	-7 343,69	-21,97
64540000 - Cot. pole emploi	21 005,31	0,58	23 759,76	0,71	-2 754,45	-11,59
64550000 - Cot réunica mutuelles	20 898,06	0,58	21 787,40	0,65	-889,34	-4,08
64560000 - Charge sur rtt	-1 104,00	-0,03	-544,00	-0,02	-560,00	102,94
64560100 - Chg. sociales/prov. cp	-1 959,00	-0,05	-1 723,00	-0,05	-236,00	13,70
64560200 - Charges sur commissions paye	429,11	0,01	-1 165,88	-0,04	1 594,99	-136,81
64710000 - Prestations tickets restaurants	789,60	0,02	190,80	0,01	598,80	313,84
64740000 - Frais de repas entreprise Printe	3 459,29	0,10	3 646,42	0,11	-187,13	-5,13
64750000 - Médecine du travail pharmac.	3 270,02	0,09	2 429,90	0,07	840,12	34,57
64900000 - Cice	-8 183,00	-0,23	-34 060,00	-1,02	25 877,00	-75,97

Détail du compte de résultat

	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	%	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Amortissements et provisions	76 516,68	2,12	106 017,62	3,18	-29 500,94	-27,83
68111000 - Dot/immob. incorporelles	24 704,28	0,69	28 828,57	0,87	-4 124,29	-14,31
68112000 - Dot/immob. corporelles	46 648,17	1,30	47 892,09	1,44	-1 243,92	-2,60
68174000 - Prov dépréciations cptes client	5 164,23	0,14	29 296,96	0,88	-24 132,73	-82,37
Autres charges	225 938,38	6,27	8 637,24	0,26	217 301,14	NS
65410000 - Créances de l'exercice	1 174,00	0,03			1 174,00	
65440000 - Créances des exercices ant.	224 156,74	6,22	2 015,00	0,06	222 141,74	NS
65800000 - Charges de gestion courante	607,64	0,02	6 622,24	0,20	-6 014,60	-90,82
Total	3 751 097,58	104,17	3 599 636,62	108,14	151 460,96	4,21
RESULTAT D'EXPLOITATION	121 190,73	3,37	-247 442,18	-7,43	368 632,91	-148,98
Produits financiers	597,49	0,02	2 588,61	0,08	-1 991,12	-76,92
76600000 - Gains de change	597,49	0,02	2 588,61	0,08	-1 991,12	-76,92
Charges financières	21 329,95	0,59	30 036,62	0,90	-8 706,67	-28,99
66110000 - Intérêts prêts			50,05		-50,05	-100,00
66150000 - Intérêts des comptes courants	19 792,00	0,55	25 447,00	0,76	-5 655,00	-22,22
66160000 - Intérêts.banc. &/op.de financ.			11,57		-11,57	-100,00
66181000 - Dettes commerciales	65,10		406,70	0,01	-341,60	-83,99
66500010 - Escompte de règlements	53,92				53,92	
66515000 - Escomptes exp	109,32		1 592,05	0,05	-1 482,73	-93,13
66600000 - Pertes de change	1 309,61	0,04	2 529,25	0,08	-1 219,64	-48,22
RESULTAT FINANCIER	-20 732,46	-0,58	-27 448,01	-0,82	6 715,55	-24,47
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	100 458,27	2,79	-274 890,19	-8,26	375 348,46	-136,54
Produits exceptionnels			380 000,00	11,42	-380 000,00	-100,00
77180000 - Autres pdts except/op. gest.			380 000,00	11,42	-380 000,00	-100,00
Charges exceptionnelles	62 226,08	1,73	107 429,61	3,23	-45 203,53	-42,08
67120000 - Pénalités amendes fisc. pén.			698,80	0,02	-698,80	-100,00
67180000 - Autres charg. exceptionnelles	62 226,08	1,73	106 730,81	3,21	-44 504,73	-41,70
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-62 226,08	-1,73	272 570,39	8,19	-334 796,47	-122,83
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-7 257,00	-0,20	-6 965,00	-0,21	-292,00	4,19
69955000 - Crédit impôt métiers arts	-7 257,00	-0,20	-6 965,00	-0,21	-292,00	4,19
RESULTAT DE L'EXERCICE	45 489,19	1,26	4 645,20	0,14	40 843,99	879,27

Détail du bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/19	Net au 30/09/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	243 718,50	218 538,72	25 179,78	36 491,10
20170000 - Frais prospection	243 718,50		243 718,50	231 926,26
28017000 - Amortis.frais prospection		218 538,72	-218 538,72	-195 435,16
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	83 826,79	44 295,29	39 531,50	41 132,22
20500000 - Logiciels	31 937,79		31 937,79	31 937,79
20500100 - Site internet	13 120,00		13 120,00	13 120,00
20500200 - Marque	38 769,00		38 769,00	38 769,00
28050000 - Amort. logiciels		31 175,29	-31 175,29	-30 725,29
28051000 - Amort.site internet		13 120,00	-13 120,00	-11 969,28
Fonds commercial	7 050,00		7 050,00	7 050,00
20600000 - Droit au bail	7 050,00		7 050,00	7 050,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	4 154,92	4 154,92		
21550000 - Outillage	4 154,92		4 154,92	4 154,92
28155000 - Amort. mat.outillage		4 154,92	-4 154,92	-4 154,92
Autres immobilisations corporelles	647 448,82	391 043,18	256 405,64	302 413,78
21810000 - Instal. g. agenc. amgts	26 476,80		26 476,80	26 476,80
21810110 - Amenagement Rue Turbigou	10 717,37		10 717,37	10 717,37
21810120 - Amenagement Rue Reaumur	2 211,95		2 211,95	2 211,95
21810130 - Amenagement Rue Levis	13 026,79		13 026,79	13 026,79
21810140 - Amenagements Marques Aven	101 116,54		101 116,54	100 476,51
21810600 - Stand salon et corners	410 245,19		410 245,19	410 245,19
21830000 - Matériel de bureau & infor.	65 316,19		65 316,19	65 316,19
21840000 - Mobilier	18 337,99		18 337,99	18 337,99
28181000 - Amortissements agencements		11 586,33	-11 586,33	-8 938,65
28181011 - Amortissement Amenag. Turbi		2 969,15	-2 969,15	-1 897,41
28181012 - Amortissement Amenag. Rumu		1 660,27	-1 660,27	-1 008,78
28181013 - Amortissement Amenag. Levis		3 753,20	-3 753,20	-2 178,26
28181014 - Amortissement Amenag. Marq		23 354,69	-23 354,69	-13 027,12
28181600 - Amort. stand salon		271 695,21	-271 695,21	-245 597,72
28183000 - Amortissements mat. bur. inf.		57 686,34	-57 686,34	-53 409,08
28184000 - Amortissements mobiliers		18 337,99	-18 337,99	-18 337,99
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	4 990,00		4 990,00	
26110000 - Titres Clio Blue Digital	4 990,00		4 990,00	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	40 456,91		40 456,91	40 085,75
27510000 - Dépôts de garantie versés	40 456,91		40 456,91	40 085,75
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 031 645,94	658 032,11	373 613,83	427 172,85
Stocks				
Matières premières et autres approv.				

Détail du bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/19	Net au 30/09/18
En cours de production de biens	30 000,00		30 000,00	35 000,00
33500000 - Frais de collection	30 000,00		30 000,00	35 000,00
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 497 767,00		1 497 767,00	1 617 517,00
37000000 - Stocks de marchandises	1 497 767,00		1 497 767,00	1 617 517,00
Créances				
Clients et comptes rattachés	444 590,17	11 239,82	433 350,35	481 339,04
41100000 - Clients	413 635,59		413 635,59	456 910,72
41600000 - Clients douteux ou litigieux	14 907,54		14 907,54	248 667,71
41810000 - Clients factures à établir	16 047,04		16 047,04	5 805,18
49100000 - Prov/dr. comptes clients		11 239,82	-11 239,82	-230 044,57
Fournisseurs débiteurs	1 368,81		1 368,81	10 054,15
40980000 - R.r.r. à obtenir	1 368,81		1 368,81	10 054,15
Personnel	3 599,50		3 599,50	4 359,90
42500000 - avances personnel				324,47
42870000 - Personnel produits à recevoir	675,38		675,38	
43870000 - Org. soc. produits à recevoir	2 924,12		2 924,12	4 035,43
Etat, Impôts sur les bénéfiques				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	45 002,64		45 002,64	28 082,26
44566200 - Tva déductible sur services	35 421,25		35 421,25	10 157,43
44586000 - Tva s/fact. non parvenues	9 581,39		9 581,39	17 924,83
Autres créances	59 548,00		59 548,00	71 247,00
44870000 - Etat produits à recevoir				25 401,00
45100000 - Ct groupe financière clio blue -	38 948,00		38 948,00	45 846,00
46870000 - Déb.cred. produits à recevoir	20 600,00		20 600,00	
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	19 358,41		19 358,41	27 695,95
40910000 - Fournisseurs acomptes s/com	19 358,41		19 358,41	27 695,95
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	177 256,01		177 256,01	193 826,41
51120000 - Chèques à encaisser	12 221,50		12 221,50	10 057,68
51121000 - Remises en banque				12 485,29
51130010 - Lcr l'encaissement 01				337,81
51130100 - Lcr à l'encaissement 10	33 203,12		33 203,12	43 450,90
51130110 - Lcr à l'encaissement 11	24 454,56		24 454,56	33 721,81
51130120 - Lcr à l'encaissement 12	715,93		715,93	6 754,53
51130130 - Effets escomptés à ventiler	3 702,62		3 702,62	1 647,60
51140000 - Cartes bleues en affectation	3 354,04		3 354,04	5 198,87
51200040 - Cic	30 314,71		30 314,71	32 708,85
51200050 - Hsbc	46 693,04		46 693,04	28 419,75
51220110 - Bnp	22 389,42		22 389,42	18 070,17
53000000 - Caisse bretagne	207,07		207,07	973,15
Charges constatées d'avance	195 933,07		195 933,07	231 281,50
48600000 - Charges constatées d'avance	195 933,07		195 933,07	231 281,50
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 474 423,61	11 239,82	2 463 183,79	2 700 403,21
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 506 069,55	669 271,93	2 836 797,62	3 127 576,06


Détail du bilan

	Net au 30/09/19	Net au 30/09/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	531 960,00	531 960,00
10130000 - Capital	531 960,00	531 960,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	411 275,62	411 275,62
10410000 - Prime d'émission	411 275,62	411 275,62
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	44 345,00	44 112,00
10610000 - Réserve légale	44 345,00	44 112,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	80 026,85	75 614,65
10680000 - Autres réserves	80 026,85	75 614,65
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	45 489,19	4 645,20
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 113 096,66	1 067 607,47
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	1 436 840,55	1 548 125,33
16800000 - Prêts coface assurance prospection	26 692,25	36 232,55
17100000 - C/c maison clio blue	1 395 351,30	1 492 847,78
17880000 - Int. courus/dettes ratt.participat.	14 797,00	19 045,00
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	11 577,42	11 476,42
45500510 - C.c. patrick morineau	372,42	368,42
45500520 - C.c. g. morineau	80,00	79,00
45500530 - C.c. p.marchal	6 712,00	6 641,00
45500540 - C.c. h. chatelot	145,00	144,00
45500600 - C.c. jaffrezic	4 115,00	4 072,00
45580000 - Assoc. c/c ints courus	153,00	172,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	193 963,76	373 655,84
40100000 - Fournisseurs	132 987,49	261 191,88
40810000 - Frs factures non parvenues	60 976,27	112 463,96
Personnel	29 150,07	32 216,68
42100000 - Personnel rémunérations dues		1 071,59
42820000 - Dettes prov/cong pay	17 500,00	19 912,00
42860000 - Personnel charges payer	11 650,07	11 233,09
Organismes sociaux	38 057,14	63 089,76
43100000 - Cotis. suritsociale	14 304,00	18 503,00
43731000 - Mederic -cips(inirs)	2 919,23	3 732,48
43735000 - Proyance harmonie mutuelle	1 864,25	2 212,99
43740000 - Agessa	10,00	72,00


Détail du bilan

	Net au 30/09/19	Net au 30/09/18
43750000 - Réunion proyance	6 420,83	8 121,73
43860000 - Org. soc. charges payer	5 600,83	21 550,56
43860100 - Chg sociales / prov. cp.	6 938,00	8 897,00
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	9 696,27	5 886,06
44551000 - Tva à décaisser	7 276,03	3 969,99
44578000 - Taxe horlogerie	27,09	35,42
44586500 - Tva s/avoir à recevoir		1 262,30
44587100 - Tva s/factures à établir	2 393,15	618,35
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	4 415,75	5 518,50
44210000 - Prélèvement à la source	993,00	
44860000 - Etat charges à payer	3 422,75	5 518,50
Dettes fiscales et sociales	81 319,23	106 711,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		20 000,00
46860000 - Charges à payer		20 000,00
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 723 700,96	2 059 968,59
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 836 797,62	3 127 576,06

Documents fiscaux

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2019**

Exercice ouvert le	01/10/2018	et clos le	30/09/2019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS CLIO BLUE	
SIRET 3 2 1 8 3 3 0 9 7 0 0 1 0 8	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
55 rue de Turbigo 75003 PARIS	55 rue de Bretagne 75003 PARIS

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/10/2011
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA MAISON CLIO BLUE Lieu dit La Tignonnière 85430 AUBIGNY	
SIRET	5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'articles d'horlogerie e	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	--	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15%	0			

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
----------------------	----------------------------------	--	--	--

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies	
----------------------------------	----------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotés <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	<input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>
---	--

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE
--

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
– du comptable : ACCIOR, LES SABLES D'OLONNE	
39 rue Denis Papin 85118 LES SABLES D'OLONNE CX	
Tél : 02 51 95 07 48	
– du conseil :	
Tél :	
– du CGA ou du viseur conventionné :	
Tél :	
– N° d'agrément :	

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice
	MVLТ réalisée au cours de l'exercice
	MVLТ restant à reporter

Désignation de l'entreprise : <u>SAS CLIO BLUE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise : <u>55 rue de Turbigo 75003 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>3 2 1 8 3 3 0 9 7 0 0 1 0 8</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, <u>30/09/2019</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	243 718	AC	218 538	25 179
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	83 826	AG	44 295	39 531
		Fonds commercial (1)	AH	7 050	AI		7 050
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 154	AS	4 154	
		Autres immobilisations corporelles	AT	647 448	AU	391 043	256 405
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	4 990	CV		4 990
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	40 456	BI		40 456	
TOTAL (II)		BJ	1 031 645	BK	658 032	373 613	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN	30 000	BO		30 000
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	1 497 767	BU		1 497 767
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	19 358	BW		19 358	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	444 590	BY	11 239	433 350
		Autres créances (3)	BZ	109 518	CA		109 518
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités		CF	177 256	CG		177 256	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	195 933	CI		195 933	
	TOTAL (III)	CJ	2 474 423	CK	11 239	2 463 183	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 506 069	IA	669 271	2 836 797	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 7 050		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CLIO BLUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 531 960)		DA	531 960	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	411 275	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	44 345	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	80 026	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	45 489	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	1 113 096	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	1 448 417	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	193 963	
	Dettes fiscales et sociales		DY	81 319	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Compte régul.	Autres dettes		EA		
	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	1 723 700		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 836 797		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	313 552	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
Désignation de l'entreprise : SAS CLIO BLUE		Néant <input type="checkbox"/> *						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 139 279	FB	226 336	FC	3 365 615	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	222 513	FH	12 792	FI	235 306	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 361 793	FK	239 129	FL	3 600 922	
	Production stockée*				FM	(5 000)		
	Production immobilisée*				FN	4 496		
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	227 307		
	Autres produits (1) (11)				FQ	44 563		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 872 288
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	1 111 672	
Variation de stock (marchandises)*					FT	119 750		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	92 311		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 146 010		
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	27 308		
Salaires et traitements*					FY	734 349		
Charges sociales (10)					FZ	217 239		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	71 352	
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	5 164	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
Autres charges (12)					GE	225 938		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 751 097	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	121 190	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	597	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	597	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	20 020	
	Différences négatives de change					GS	1 309	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	21 329	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(20 732)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	100 458	

Désignation de l'entreprise		SAS CLIO BLUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	62 226	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	62 226	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(62 226)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	(7 257)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 872 885
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 827 396
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	45 489
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	19 639
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	3 338
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		
			obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			62 226		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures		Produits antérieurs

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS CLIO BLUENéant *

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
		TOTAL I		1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ	231 926	D8	11 792
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	90 876	KE	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		KQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	4 154	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	563 154	KW	KX
		Matériel de transport*			KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	83 654	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI
	Avances et acomptes				LK		LL	LM
	TOTAL III				LN	650 963	LO	LP
								640
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T
	Autres participations				8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés				1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	40 085	1U	1V
	TOTAL IV				LQ	40 085	LR	1S
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 013 852	ØH	ØJ	
							640	
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence
					par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
		TOTAL I		1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ	DØ
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV	LW
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	LY
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	MB
		Sur sol d'autrui			IR		MD	ME
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG	MH
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	MK
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM	MN
		Matériel de transport			IV		MP	MQ
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS	MT
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV	MW
		Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ
	Avances et acomptes				NC		ND	NE
	TOTAL III				IY		NG	NH
								651 603
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU	M7
	Autres participations				IØ		ØX	ØY
	Autres titres immobilisés				II		2B	2C
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	2F
	TOTAL IV				I3		NJ	NK
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	ØL	
							ØM	
							4 990	
							40 456	
							45 446	
							1 031 645	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Exercice N clos le : 30/09/2019

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : SAS CLIO BLUE
Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CLIO BLUE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY 195 435			EL 23 103			EM			EN 218 538			
Autres immobilisations incorporées TOTAL II			PE 42 694			PF 1 600			PG			PH 44 295			
Terrains			PI			PJ			PK			PL			
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ			
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ 4 154			QA			QB			QC 4 154			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD 272 647			QE 42 370			QF			QG 315 018			
	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL 71 747			QM 4 277			QN			QO 76 024			
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT			
TOTAL III			QU 348 549			QV 46 648			QW			QX 395 198			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN 586 679			ØP 71 352			ØQ			ØR 658 032			
CADRE B															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			N6				
Autres immob. incor- porées TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			Q1				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			S4				
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			X1				
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL				NM					NO				
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ				
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP			SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles	7C	UB	UC	UD
			UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières		UT	40 456	UV		UW	40 456		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA	14 907		14 907				
		Autres créances clients		UX	429 682		429 682				
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO))		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY	675		675				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	2 924		2 924				
		Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM						
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB	45 002		45 002			
			Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN						
			Divers		VP						
		Groupe et associés (2)		VC	38 948		38 948				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	21 968		21 968				
		Charges constatées d'avance		VS	195 933		195 933				
		TOTAUX			VT	790 499	VU	750 042	VV	40 456	
RENOIS	(1)	Montant des		VD							
		- Prêts accordés en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG							
		à 1 an maximum à l'origine		VH							
		à plus d'1 an à l'origine									
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 436 840		26 692		1 410 148		
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	193 963		193 963				
		Personnel et comptes rattachés		8C	29 150		29 150				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	38 057		38 057				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	9 696		9 696				
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 415		4 415				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI	11 577		11 577				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
	TOTAUX			VY	1 723 700	VZ	313 552		1 410 148		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	1 421 725	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	9 541	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : <u>SAS CLIO BLUE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>30/09/2019</u>			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	45 489		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	2 466	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	2 466	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	(7 257)	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8			
		- imposées au taux de 0 %		ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	23 183		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
TOTAL I				WR	63 881		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU	1 854		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
		- imposées au taux de 0 %		WH			
		- imposées au taux de 19 %		WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A			
Produit net des actions et parts d'intérêts :				XA			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY			
Majoration d'amortissement*				XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	31 691		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	30 336		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	30 336		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			
				XO			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2019

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS CLIO BLUE

N° SIRET : 3 2 1 8 3 3 0 9 7 0 0 1 0 8

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE PARIS III
 10 rue MICHEL LE COMTE
 75152 PARIS

Exercice du : 01/10/2018 au :30/09/2019

Néant *

		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	45 489
I - RÉINTÉGRATIONS				
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	21 589
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	67 078
II - DÉDUCTIONS				
		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	33 545
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	33 545
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	33 533	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		30 336
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	3 197	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Désignation de l'entreprise <u>SAS CLIO BLUE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	316 580
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	30 336
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	286 243
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	286 243
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	24 438
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
Effort construction		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2019

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS CLIO BLUE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE PARIS III
 10 rue MICHEL LE COMTE

75152 PARIS

Exercice du : 01/10/2018 au : 30/09/2019

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	1 478 997
Déficits imputés	J9	30 336
Déficits reportables	M6	1 448 661
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	1 448 661

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CLIO BLUE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	233			
						- Autres réserves	ZD	4 412			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	4 645		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	4 645		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	4 645				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7					YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance						YT		50 822		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	204 001				XQ		204 001	
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU		541 948		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS		127 974		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES					ST		221 263	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ		1 146 010		
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW		14 228		
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS					9Z		13 079	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX		27 308		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY		585 094		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ		421 041		
DIVERS	- Montant brut des salaires *						ØB		500 125		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		1.35 %		
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	3 197	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS CLIO BLUE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE PARIS III 10 rue MICHEL LE COMTE 75152 PARIS

SIRET Société intégrée 32183309700108

Exercice ouvert le : 01/10/2018

clos le : 30/09/2019

Néant *

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble		CA			CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)		CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)					CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)		CF			CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)		CH			CJ		
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe		CK					
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe		CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)		CM			CN		
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)					CO		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes		DU			DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)		CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)		CR			CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe		CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées		CU					
Autres régularisations (à détailler)		CV			CW		
TOTAL		CX			CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ			DA		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble		BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes		BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)		BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)		BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes		BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées		BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)		BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL		BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %		BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %				B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %							
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		B3					

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2019

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS CLIO BLUE

N° SIRET : 3 2 1 8 3 3 0 9 7 0 0 1 0 8

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE PARIS III
 10 rue MICHEL LE COMTE
 75152 PARIS

Exercice du : 01/10/2018 au : 30/09/2019

Néant *

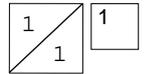
Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5		
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		30 336
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		30 336

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère : SA MAISON CLIO BLUE

SIREN de la société mère : 5 3 2 2 4 2 8 3 1

Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications : SAS CLIO BLUE

SIREN de la société intégrée : 3 2 1 8 3 3 0 9 7

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE PARIS III 10 rue MICHEL LE COMTE
75152 PARIS

Exercice du : 01/10/2018 au : 30/09/2019

A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ		MK	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Désignation de l'entreprise : SAS CLIO BLUE						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CLIO BLUE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

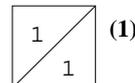
Désignation de l'entreprise : SAS CLIO BLUE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS CLIO BLUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/10/2018		et clos le : 30/09/2019	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	16	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 600 922	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	2 786	
TOTAL 1	OX	3 603 708	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	44 563	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	4 496	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	49 059	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	1 203 984	
Variation négative des stocks	OQ	124 750	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	968 930	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	225 938	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	2 523 602	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	OG	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 1 129 164	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	1 129 164	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY	16	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation	HR		

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2019

N° SIRET

3 2 1 8 3 3 0 9 7 0 0 1 0 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS CLIO BLUE

ADRESSE (voie) 55 rue de Turbigo

CODE POSTAL 75003

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3 909

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 183

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination MAISON CLIO BLUE

N° SIREN (si société établie en France) 532242831 % de détention 95.52 Nb de parts ou actions 3 909

Adresse : N° Voie Lieu dit La Tignonnière

Code Postal 85430 Commune AUBIGNY Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2019

N° SIRET 3 2 1 8 3 3 0 9 7 0 0 1 0 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS CLIO BLUE

ADRESSE (voie) 55 rue de Turbigo

CODE POSTAL 75003 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique SARL Dénomination CLIO BLUE DIGITAL

N° SIREN (si société établie en France) 852112614 % de détention 49.90

Adresse : N° 25 Voie rue DE TAITBOUT Code Postal 75009 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Crédits d'impôts

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SAS CLIO BLUE
321833097 IS1

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	31 691

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	31 400
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	528 188
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	7 257

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/10/2018	Clos le	30/09/2019
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	32183309700108
SAS CLIO BLUE 55 rue de Turbigo 75003 PARIS	Ancienne adresse (en cas de changement) : 55 rue de Bretagne 75003 PARIS

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input checked="" type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère
		SA MAISON CLIO BLUE Lieu dit La Tignonnière 85430 AUBIGNY	532242831

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1	528 188
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	31 691
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	31 691
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	31 691
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	291

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.